

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **121 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le concours d'architecture

Par Sigfrido Lezzi



Le 19 janvier de cette année, la SIA a inauguré l'exposition «Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande, Histoire et actualité», installée au Musée des arts décoratifs de la Ville de Lausanne. Par cette manifestation, l'association s'est attachée à la promotion des concours d'architecture auprès du public. L'initiative mérite d'être soulignée, autant que l'excellent travail accompli par les commissaires de l'exposition, MM. P. Frey, J. Gubler et F. Jolliet, qui ont grandement contribué à l'intérêt suscité par cette présentation auprès des visiteurs et des médias: «...cette rétrospective suggère le formidable volume d'images, d'idées, de travail qui se déploie à l'occasion de chaque concours, et le gaspillage attristant auquel il peut donner lieu, lorsqu'un projet n'est pas réalisé.»¹

L'occasion nous est offerte de relever ici l'intérêt d'une bonne partie de notre profession pour les concours d'architecture et il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler le nombre sans cesse croissant d'inscriptions récoltées par toute démarche de ce genre. Une participation parfois si nombreuse qu'elle pose de sérieux problèmes d'organisation, sans pour autant tempérer l'intérêt des concurrents. Cela étant, il n'empêche que la formule a fait ses preuves et qu'elle se déroule, dans la plupart des cas, à la satisfaction des intervenants, puisque selon les statistiques établies par la Commission centrale des concours d'architecture de la SIA, plus de 70% des démarches engagées ont débouché sur la construction de l'objet projeté. Le taux de réalisation est donc important et le mérite en revient, à notre sens, à la fiabilité d'un processus bien balisé par un règlement (SIA 152) et dont les principes se sont peu à peu dégagés d'une expérience aujourd'hui vieille de plus d'un siècle. Or il s'agit là d'un argument de poids à l'encontre de ceux qui sont actuellement tentés par divers détournements, voire l'abandon de cette pratique établie.

La démarche du concours offre encore d'autres aspects productifs, dont un caractère didactique qui n'est pas le moindre de ses intérêts. En effet, l'analyse des diverses approches architecturales proposées par le biais de concours permet de dégager les tendances et les préoccupations animant les concepteurs et peut amener à une meilleure compréhension du contexte social et économique dans lequel ceux-ci évoluent. Rarement envisagé, l'exercice n'en est pas moins fécond.

Le présent numéro réunit divers textes, ainsi que des descriptions de projets et de réalisations illustrant ce propos. Au-delà des formes des bâtiments présentés et des mises en oeuvre particulières, notre choix regroupe des objets qui, jusque dans leurs excès, affichent tous une normalité de bon aloi. Sans préjuger de la valeur de démonstration de ces exemples, nous avons été frappés par l'espèce de banalité ou le défaut de spécificité des intentions manifestées par les architectes dans la mise en place des espaces et des volumes de leurs projets. Alors que ceux-ci nous semblaient *a priori* illustrer la diversité du contexte architectural romand – et même si la forme de l'un ou de l'autre de ces objets peut laisser supposer le contraire –, aucun d'entre eux ne s'impose comme un manifeste. Générant une imagerie disparate, c'est à une espèce d'éclectisme de langage trouvant sa justification dans sa propre rhétorique que nous avons affaire.

¹Pierre-Louis Chantre, *L'Hebdo*, 19 janvier 1995, p. 57